



**NATIONS  
UNIES**

UNEP(DEPI)/MED WG.471/2



**PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

1er mars 2019  
Français  
Original: anglais

---

**Réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique (CORMON) sur la  
surveillance des indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie**

Rome, Italie ; 21-22 mai 2019

**1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et aspects opérationnels**

**Ordre du jour annoté provisoire**

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité d'exemplaires. Les délégués sont donc priés de bien vouloir se munir de leurs exemplaires à la réunion.

Athènes, 2019

## Introduction

1. Conformément au programme de travail du PNUE/PAM 2018-2019 adopté par la 20<sup>ème</sup> réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (Tirana, Albanie, 17-21 décembre 2017), le CAR/PAP et l'unité de coordination du PNUE/PAM organisent une réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique (CORMON) sur la surveillance des indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie.
2. Les principaux objectifs de la réunion sont de :
  - (i) Discuter et convenir des amendements des fiches techniques d'orientation pour les indicateurs communs des OE7 et OE8 (IC 15 et IC 16) et à l'introduction de l'indicateur candidat OE8 « Changement dans l'utilisation du sol » ;
  - (ii) Discuter et donner des conseils en matière de standards et de dictionnaires de données pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs à la côte et à l'hydrographie ;
  - (iii) Echanger des informations sur l'état de la mise en œuvre du programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) au niveau national en ce qui concerne les OE7 et EO8 et s'attaquer aux défis identifiés ; et
  - (iv) Discuter et donner des conseils sur les enjeux transversaux d'importance régionale pour les indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie dans le cadre de la mise en œuvre de l'IMAP.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été rédigées par les organisateurs en vue de faciliter les délibérations de la réunion.

### 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour Ouverture de la réunion et aspects opérationnels

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.471/1 UNEP/MED WG. 471/2
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG. 471/Inf.1 UNEP/MED WG. 471/Inf.2

- a) La réunion sera ouverte par l'unité de coordination du PNUE/PAM et le CAR/PAP.
  - b) *Règles de procédure pour la réunion sur la mise en œuvre de l'IMAP: meilleures pratiques, lacunes et défis communs*
4. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de l'environnement marin et des zones côtières méditerranéennes et à ses Protocoles s'applique mutatis mutandis à cette réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).
  - c) *Election du bureau*
5. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2 (a), la réunion élira un président, trois vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants des parties contractantes.

*d) Adoption de l'ordre du jour provisoire*

6. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2 (a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.46 /1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la réunion, y compris le calendrier figurant dans l'annexe du présent document.

*e) Organisation du travail*

7. Les discussions se dérouleront en séances plénières, sous réserve de décision de la réunion lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.
8. Une interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pendant la réunion. La documentation sera en anglais et en français. Conformément à la pratique, la documentation de pré-session ne sera pas distribuée en version papier. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session.
9. Il est prévu que tous les points de l'ordre du jour soient abordés lors de la réunion de deux jours. Il est prévu de clore la réunion le 22 mai 2019 à 17h30, après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

**2<sup>nd</sup> point de l'ordre du jour OE 7 Hydrographie**

**Indicateur commun 15 « *Emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques* »**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG.471/3
----------------------------	-------------------

**2.1 Fiche indicateur 15 : perspectives d'intégration et enjeux transversaux avec d'autres OE/indicateurs (composante « Habitats » de l'OE1)**

10. *La liste des habitats à prendre en compte lors de la surveillance des impacts des modifications hydrographiques doit être harmonisée avec la liste des habitats surveillés dans le cadre de l'OE 1. La réunion devrait se mettre d'accord sur la liste proposée d'habitats pertinents pour l'OE 7.*

**2.2 Présentation de la proposition mise à jour pour les standards de données (SD) et les dictionnaires de données (DD)**

11. *Sur la base de la fiche indicateur adoptée par la COP, les ébauches finales de SD et de DD seront présentées par le CAR/Info et une discussion suivra. La réunion devrait discuter et reconnaître les SD et DD proposés.*

**2.3 Présentation d'une fiche indicateur « alternative » (simplifiée)**

12. *A plusieurs reprises, comme lors des réunions des PF du CAR/PAP, lors de la réunion sous-régionale sur les indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie (décembre 2017), ou dans des commentaires sur les fiches techniques d'évaluation du QSR et en particulier lors de la 6ème réunion du groupe de coordination EcAp (septembre 2017), des PC ont demandé une version simplifiée de la fiche indicateur sur l'hydrographie EO7, estimant que cet indicateur est trop complexe et qu'il n'est pas assez mature/réalisable pour être mis en œuvre. Le CAR/PAP a préparé une ébauche de fiche indicateur « alternative » en collaboration avec un expert français. La réunion devrait*

*donner son avis cette fiche, et proposer des recommandations pour les prochaines étapes.*

## **2.4 Discussion sur les SD et les DD adaptés à la nouvelle fiche indicateur.**

**3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour**

**Indicateur commun de l'OE8 relatif aux écosystèmes et paysages côtiers**

**Indicateur commun 16 : « Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles »**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG.471/4
----------------------------	-------------------

### **3.1 Proposition d'amendements de la fiche indicateur**

13. *Il est impossible de définir un objectif unique et un BEE pour tous les pays en raison de fortes dimensions socio-économiques, historiques et culturelles ainsi que de conditions géomorphologiques et géographiques spécifiques. Des critères supplémentaires doivent être pris en compte pour la définition du BEE, des objectifs, des mesures et l'interprétation des résultats (en particulier lorsque les tendances sont élevées). Ces éléments devraient être définis par les pays eux-mêmes, en tenant compte des obligations légales de la Convention de Barcelone, telles que le Protocole GIZC.*

14. *Plusieurs PC ont demandé à ce que la surveillance des structures artificielles (contribuant aux zones imperméables) situées à moins de 100 m de la côte ne figure pas dans cette fiche en raison du chevauchement avec l'indicateur commun candidat « Changement dans l'utilisation du sol ». La réunion devrait formuler un avis sur les amendements proposés.*

### **3.2 Présentation des SD et des DD**

15. *Sur la base de la fiche indicateur, le CAR/Info présentera la proposition finale actualisée des SD et des DD et une discussion suivra. La réunion devrait discuter et formuler un avis sur les DS et DD proposés.*

**4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour**

**Indicateur commun 25: « Changement dans l'utilisation du sol »**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG. 471/5
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED WG.471/Inf.3

### **4.1 Présentation de l'ébauche de fiche indicateur**

16. *Lors de plusieurs réunions (telles que la réunion CORMON 2017 à Madrid et les réunions des PFN du CAR/PAP en 2015 et 2017), les PC ont conclu que l'indicateur de changement dans l'utilisation du sol est un outil très utile et approprié pour détecter les changements dans les zones côtières. Il permettrait notamment d'être plus objectif dans les rapports sur l'état et l'évolution de leurs zones côtières (comme demandé par le Protocole GIZC). Toutefois, en ce qui concerne le BEE et l'interprétation des résultats, il est nécessaire de ménager une souplesse suffisante pour refléter les spécificités socio-économiques, historiques et culturelles locales des pays, ainsi que leurs conditions géomorphologiques et géographiques spécifiques.*

17. Le CAR /PAP présentera l'ébauche de fiche indicateur et une discussion suivra pour : promouvoir l'indicateur de changement d'utilisation du sol en tant qu'indicateur commun ; envisager de changer le titre de l'indicateur en « changement dans la couverture du sol » ; la disponibilité des données à distance (satellite Sentinel) ; la définition du BEE. La réunion devrait formuler un avis sur la possibilité que le changement d'utilisation du sol devienne un indicateur commun.

#### **4.2 Présentation du rapport “Evolution des espaces bâtis dans les zones côtières méditerranéennes entre 1975 et 2015” – préparé par le PNUE GRID en coopération avec le CAR/PAP.**

18. Le CAR/PAP va présenter le rapport mentionné ci-dessus.

Fin du 1<sup>er</sup> jour de la réunion : 17.30

Mercredi, 22 mai 2019

#### **5<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Etat de la mise en œuvre de l'IMAP en matière d'indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie au niveau national**

19. Les représentants des Parties contractantes auront la possibilité de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme IMAP en ce qui concerne les indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie (tels que le programme de surveillance national, le suivi des indicateurs connexes, les résultats, les lacunes, les défis, les enjeux transversaux, les besoins, etc.). La présentation ne devrait pas durer plus de 10 minutes et pourra être appuyée par un support PPT.

#### **6<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Enjeux transversaux et défis communs**

<b>Document d'information</b>	UNEP/MED WG. 471/Inf.4 UNEP/MED WG. 471/Inf.5 UNEP/MED WG. 471/Inf.6
-------------------------------	--

20. L'unité de coordination présentera les liens entre activités/pressions/ impacts et intégration et agrégation entre différents objectifs écologiques pertinents en vue d'évaluations intégrées des zones marines et côtières. Les participants auront un aperçu des relations entre les indicateurs qui devraient permettre des évaluations intégrées.

#### **21. Politique de gestion des données du PAM**

Le CAR/Info présentera la première version de la politique de gestion des données du PAM et une discussion suivra.

#### **7<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Conclusions et recommandations de la réunion**

22. Les participants à la réunion seront invités à examiner et à adopter le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions telles que préparées par le rapporteur.

**8<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Clôture de la réunion**

23. Il est prévu que le président close la réunion à 16:30 le mercredi 22 mai 2019.

**PROGRAMME**  
21-22 mai 2019

<b>mardi 21 mai 2019</b>		Documents pertinents
9.00 – 9.30	Enregistrement des participants	
9.30 – 10.00	<b>1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour Ouverture de la réunion et aspects opérationnels</b>	UNEP/MED WG.471/1 UNEP/MED WG. 471/2 UNEP/MED WG. 471/Inf.1 UNEP/MED WG. 471/Inf.2
10.00 – 11.30	<b>2<sup>nd</sup> point de l'ordre du jour Indicateur commun 15 de l'OE7 relatif à l'hydrographie « <i>Emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques</i> »</b> 2.1 et 2.2	UNEP/MED WG.471/3
11.30 – 11.50	Pause café	
11.50 – 13.30	<b>Indicateur commun 15 « <i>Emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques</i> »</b> 2.3 and 2.4	UNEP/MED WG.471/3
13.30 – 14.45	Pause déjeuner	
14.45 – 16.00	<b>3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Indicateur commun 16 de l'OE8 relatif aux écosystèmes et paysages côtiers : « <i>Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles</i> »</b>	UNEP/MED WG.471/4
16.00 – 16.20	Pause café	
16.20 - 17.30	<b>4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Indicateur commun candidat 25 : « <i>Changement dans l'utilisation du sol</i> »</b>	UNEP/MED WG. 471/5 UNEP/MED WG.471/Inf.3
17.30	Fin de la première journée de réunion	
<b>Mercredi 22 mai 2019</b>		
9.30 – 11.30	<b>5<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Etat de la mise en œuvre de l'IMAP en matière d'indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie au niveau national</b>	
11.30 – 11.50	Pause café	
11.50 – 13.30	<b>6<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Enjeux transversaux et défis communs</b>	UNEP/MED WG. 471/Inf.4 UNEP/MED WG. 471/Inf.5 UNEP/MED WG. 471/Inf.5
13.30 – 14.45	Pause déjeuner	
14.45 – 16.30	<b>7<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Conclusions et recommandations de la réunion</b>	
16.30	<b>8<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour Clôture de la réunion</b>	